

PROTOCOLE D'ACCUEIL DES ASSOCIATIONS DANS LES LOCAUX

Dans le cadre de l'épidémie de coronavirus, et afin d'assurer un cadre d'accueil permettant la mise en place des gestes protecteurs et de la distanciation physique, le présent protocole vient encadrer l'accès et l'utilisation des locaux du CLEF au 2 rue Henri Ding à Grenoble **sur la période du lundi 31 août 20 au 30 juin 2021.** (selon évolution de la pandémie)

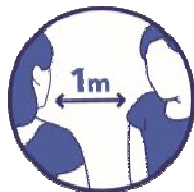
Ce présent protocole doit être appliqué par l'ensemble des utilisateurs et signé par les représentants des associations accueillies afin de pouvoir accéder aux locaux.



À partir du lundi 31 août, les associations occupant habituellement les locaux sont autorisées à reprendre leurs activités sur site. L'accès se fera par la porte d'entrée habituelle. Le hall d'entrée étant étroit, merci de laisser sortir les personnes qui s'y engagent avant d'entrer et de ne pas stationner dans ce hall, ni devant la porte.



Le port du masque est obligatoire dans toutes les salles et parties communes.



Il est demandé aux utilisateurs de s'assurer de respecter la distanciation physique d'un mètre minimum entre chacun (y compris les membres de sa propre association). Il est recommandé de laisser les fenêtres ouvertes afin d'aérer au maximum l'espace pendant votre utilisation.



Les utilisateurs sont invités à se laver les mains régulièrement. Des points d'eau et du savon sont à disposition dans les sanitaires à chaque étage et un bidon de gel hydro-alcoolique est placé sur la table verte au pied de l'escalier.



Le ménage et la désinfection des locaux est effectué par notre agent d'entretien en amont de votre arrivée (entre 17h et 18h) et sera effectué après votre passage le lendemain matin. Chaque salle n'est attribuée **qu'à une association par jour** et nous vous demanderons de ne pas accéder aux autres salles du bâtiment. Du spray désinfectant est laissé à la disposition des associations en cas de besoin sur la table verte au pied de l'escalier.



En cas de symptômes évocateurs d'infection au COVID-19 et/ou de fièvre (température supérieure à 37,8°), l'utilisateur ne devra pas se rendre dans le bâtiment. Les responsables des associations devront demander aux participants de prendre leur température avant de quitter leur domicile pour se rendre sur place. Si un cas est avéré, contacter dès le lendemain l'association CLEF au 04 76 47 24 64.

Il convient d'agir en bonne intelligence pendant cette période afin de limiter au maximum les risques de contamination. Une fois ces mesures intégrées, n'oublions pas que la distanciation doit être physique et non pas social et que les gestes sont « protecteurs » avant d'être « barrières ». Nous vous souhaitons un excellent déroulement de vos activités et restons à votre disposition pour plus d'informations.